

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil communal
du mercredi 3 septembre 2014

N° 31 / 2011 - 2016

Présidence de M. Yvan Christinet

Le Conseil siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil.

100 conseillères et conseillers ont été régulièrement convoqués.

20 sont absents,

79 **sont présents,**

1 conseiller supplémentaire sera présent dès le point 3 de l'ordre du jour, après son assermentation.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Conseillères et conseillers absents (**excusés**) :

Dilan ALPDOGAN, Eric BAUER, Giuseppina BIERI, Romain BLUM, André BUCHER, Rosemary DE BELAY, Helder DE PINHO, Eric DECOSTERD, Katharina DELLWO BAUER, Jacques-Alain DUFAUX, Emmanuel GENTON, Anne-Claire GIVEL FUCHS, Caroline JOBIN SOUMAHORO, Anne JOMINI, Fida KAWKABANI, Valérie MERINO DE TIEDRA, Françoise PONTONIO, Anne ROULET, Cédric SCHOPFER

Conseillères et conseillers absents (**non excusés**) :

Blaise JOTTERAND

Le Président ajoute 3 points à l'ordre du jour reçu par les membres du Conseil communal :

- **Point N° 14 nouveau : Postulat du Groupe de Verts « Faire revenir un peu de campagne parmi nos espaces verts : Pourquoi pas ? »**
- **Point N° 15 nouveau : Interpellation Christine Dubochet « Toits végétalisés pour Morges Gare-Sud »**
- **Point N° 16 nouveau : Interpellation du Groupe SPI « Quel classement énergétique des bâtiments communaux ? »**

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du [procès-verbal de la séance du 25 juin 2014](#).
2. Assermentation d'un conseiller communal.
3. Démission d'un membre suppléant à la Commission des finances.
4. Nomination d'un membre suppléant à la Commission des finances.
5. Démission d'un délégué suppléant du Conseil communal au Conseil intercommunal de l'ERM.
6. Nomination d'un délégué suppléant du Conseil communal au Conseil intercommunal de l'ERM.
7. Communications du Bureau.
8. Communications de la Municipalité.
9. Préavis de la Municipalité :
 - [N° 27/9.14](#) Arrêté d'imposition pour 2015; (Commission des finances)
 - [N° 28/9.14](#) Demande d'un crédit-cadre de CHF 1'639'000.00, soit CHF 459'000.00 en 2015, CHF 175'000.00 en 2016 et CHF 1'005'000.00 en 2017, pour le remplacement de divers véhicules et engins. (UDC)
10. Rapports de commissions :
 - [N° 15/9.14](#) Demande d'un crédit de CHF 300'000.00 pour l'aménagement de l'allée Nord-Est, du kiosque à musique et du pont en bois au Parc de l'Indépendance;
 - [N° 17/9.14](#) Réponse à la motion du Groupe SVI "Donnons-nous les moyens de concrétiser le plan d'agglomération Lausanne-Morges en partenariat avec le Schéma directeur de la région morgienne et les communes" et à la motion Jacques Longchamp et consorts "Pour une mise en œuvre immédiate, conséquente, régionale du volet "Mesures pour la mobilité douce" du projet d'agglomération Lausanne-Morges".
11. [Motion Richard Bouvier](#) « Pour une politique équitable de subventionnement de la culture » – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.
12. [Postulat du Groupe SPI](#) « Pour des infrastructures communales accessibles à toutes et à tous » – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.

13. [Postulat du Groupe SPI](#) « Quelle stratégie pour notre patrimoine immobilier ? » - Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.
14. [Postulat du Groupe des Verts](#) « Faire revenir un peu de campagne parmi nos espaces verts : Pourquoi pas ? » – Dépôt et développement
15. [Interpellation Christine Dubochet](#) « Toits végétalisés pour Morges Gare-Sud » – Dépôt et développement
16. [Interpellation Groupe SPI](#) « Quel classement énergétique des bâtiments communaux ? » – Dépôt et développement
17. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.
18. Questions, vœux et divers.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

1. Procès-verbal de la séance du 25 juin 2014.

2. Préavis de la Municipalité

[N° 27/9.14](#) *Municipalité en corps*

Objet : Arrêté d'imposition pour l'année 2015 ;

[N° 28/9.14](#) *Infrastructures, énergies et espaces publics & Patrimoine*

Objet : Demande d'un crédit-cadre de CHF 1'639'000.00, soit CHF 459'000.00 en 2015, CHF 175'000.00 en 2016 et CHF 1'005'000.00 en 2017, pour le remplacement de divers véhicules et engins.

3. Rapports de commissions

[N° 15/9.14](#) *Infrastructures, énergies et espaces publics*

Objet: Demande d'un crédit de CHF 300'000.00 pour l'aménagement de l'allée Nord-Est, du kiosque à musique et du pont en bois au Parc de l'Indépendance ;

[N° 17/9.14](#) *Municipalité en corps*

Objet: Réponse à la motion du Groupe SVI « Donnons-nous les moyens de concrétiser le plan d'agglomération Lausanne-Morges en partenariat avec le Schéma directeur de la région morgienne et les communes » et à la motion Jacques Longchamp et consorts "Pour une mise en œuvre immédiate, conséquente, *régionale du volet « Mesures pour la mobilité douce » du projet d'agglomération Lausanne-Morges ».*

En préambule, **le Président**, qui ne souhaite pas déroger à la tradition de l'éloge du Président sortant, s'exprime en ces termes :

« Cher Stéphane, cela fait trois ans que tu étais au Bureau et ta dernière mission s'est déroulée vendredi dernier, lors de ton tout dernier discours pour le souper des commissions. Te voilà de retour parmi les conseillers avec un bagage nouveau, dont celui de faire partie du cercle très fermé des Présidents du Conseil communal de Morges.

Pendant ces trois années passées ensemble, y compris les dimanches de votations, à des heures parfois très matinales, j'ai appris à te connaître. Grâce à ta connaissance exhaustive de notre Règlement communal et de la Loi sur les communes, tu as essayé de nous faire partager ta passion. Ce fut une expérience parfois de longue haleine et pourtant nous avons toujours fini avant minuit. Je me suis aperçu aussi combien tu t'étais investi pour ce poste en recherche constante de détails à perfectionner, peut-être trop, diront certains, et j'attendais avec une petite inquiétude si tu allais me demander de te remplacer à l'improviste.

C'est arrivé effectivement une seule fois. C'était un dimanche de votations, avec une nouvelle machine à compter et j'avoue que je ne m'imaginai pas l'inaugurer si vite avec toute l'équipe du Bureau. Mais finalement ça ne s'est pas trop mal passé. Tu as aussi su marier l'utile à l'agréable, en remettant à l'ordre du jour la sortie hivernale avec un menu très varié, mais sportif, tant pour les jambes que pour notre tour de taille. Cette activité fut très appréciée du Bureau élargi et des rares membres du Conseil qui y sont venus.

Enfin, ta passion des nouvelles technologies m'a fait découvrir certains fichiers réservés au Président via l'outil « Dropbox », mais surtout de recevoir une clé de la Ville digne du XXI^{ème} siècle. Pour info, c'est une clé, faite avec une imprimante 3D, en plastique, où se trouve mon badge d'entrée à l'Hôtel-de-Ville. Très pratique pour mettre dans la poche, merci Stéphane.

Cher Stéphane, je t'adresse mes meilleurs vœux pour ce retour à une vie un petit peu plus proche de ta famille et nul doute qu'après un sevrage d'une année au perchoir, tu auras plaisir à revenir participer aux débats passionnés de notre Conseil ».

1. Approbation du [procès-verbal de la séance du 25 juin 2014](#)

M. Bertrand GILLIARD fait remarquer qu'en page 826, la phrase « *il y a le risque d'avoir des parts de subventionnement plus petites et assez élevées* » n'est pas claire et propose de la modifier comme suit : « *le risque d'avoir des parts de subventionnement plus petites est assez élevé* »

M. le Syndic Vincent JAKES estime que cette modification serait tout à fait appropriée.

Le procès-verbal ainsi modifié est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. Assermentation d'un conseiller communal

Dans sa séance ordinaire du 26 août 2014, le Bureau a élu M. Jean-Pascal CLOTTU de la liste des viennent-ensuite du Groupe des Libéraux, Radicaux et Verts'Libéraux (PLR), en remplacement de M. Vincent Tétaz, démissionnaire.

Le nouveau conseiller communal est conduit par l'huissier-suppléant devant l'assemblée et assermenté selon la loi et la coutume.

3. Démission d'un membre suppléant à la Commission des finances

Le Président ne pouvant plus faire partie de la Commission des finances, il remet sa démission de ladite commission.

4. Nomination d'un membre suppléant à la Commission des finances

En remplacement de M. Yvan Christinet, le Conseil communal doit nommer un nouveau membre suppléant à la Commission des finances.

Au nom du Groupe des Verts (VER), Mme Laurence Lambert Caversaccio propose la candidature de Mme Anne Roulet.

Il n'y a pas d'autres propositions. Le nombre de candidats étant égal au nombre de sièges à repourvoir, Mme Roulet est nommée tacitement.

5. Démission d'un délégué suppléant du Conseil communal au Conseil intercommunal de l'ERM

Le Président remet également sa démission de son poste de délégué suppléant, jugeant cette activité incompatible avec sa fonction.

6. Nomination d'un délégué suppléant du Conseil communal au Conseil intercommunal de l'ERM

En remplacement de M. Yvan Christinet, le Conseil communal doit nommer un nouveau délégué suppléant au Conseil intercommunal de l'ERM.

Au nom du Groupe des Verts (VER), Mme Laurence Lambert Caversaccio propose la candidature de M. Antoine André.

Il n'y a pas d'autres propositions. Le nombre de candidats étant égal au nombre de sièges à repourvoir, M. André est nommé tacitement.

7. Communications du Bureau

Le Président informe que le 2 juillet dernier, a eu lieu la traditionnelle passation des pouvoirs entre les Bureaux entrant et sortant. A cette occasion, les archives ont été vérifiées et transmises conformément à l'art. 22 a du Règlement du Conseil.

Il rappelle que le 28 septembre 2014, nous voterons sur 2 objets fédéraux :

- Initiative populaire du 21 septembre 2011 « *Stop à la TVA discriminatoire pour la restauration !* »;
- Initiative populaire du 23 mai 2012 « *Pour une caisse publique d'assurance-maladie* ».

Le Bureau élargi se chargera du dépouillement. Le local de vote, sis au rez-de-chaussée du bâtiment administratif de l'Hôtel-de-Ville, sera ouvert de 9h30 à 11h00, heure à laquelle la boîte aux lettres sera relevée pour la dernière fois.

Les dates et le menu du souper du Conseil communal seront communiqués au plus tard lors de la séance de novembre.

8. Communications de la Municipalité

M. le Syndic Vincent JAQUES annonce que la Municipalité et Mme Lilli Monteventi Weber, cheffe de service ATD2, ont décidé d'un commun accord de mettre fin à leur collaboration après plus de 7 ans. Cette décision est motivée par des divergences de vue dans les priorités du service.

L'intérim pour la conduite du personnel de ce service sera assuré par M. Giancarlo Stella, Secrétaire municipal et le suivi des dossiers sera effectué par M. le Municipal Yves Paccaud avec le soutien de la Municipalité.

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT informe en préambule que le « Clean-Up Day » est une campagne nationale qui aura lieu les 12 et 13 septembre prochains et qui a pour but de promouvoir des actions en faveur de la propreté du domaine public. Cette action est soutenue par les divers organismes fédéraux actifs dans le domaine de l'environnement.

Cette année, la voirie et les espaces publics de Morges prendront part à ce mouvement sous la forme d'une campagne de prévention qui a pour but de sensibiliser le public au « littering ». Malgré la présence de nombreuses poubelles publiques et de plusieurs actions de sensibilisation, encore trop de déchets sont retrouvés éparpillés sur le gazon, sur les voies de circulation et dans les enrochements de notre belle ville.

La campagne se fera en deux temps. Lors de la première phase, des bannières seront installées sur les quais longeant les rives du lac, la semaine précédant les dates du « Clean-Up Day ». Sur ces supports, un message accrocheur permettra d'attirer l'attention et de provoquer la curiosité du public sans encore dévoiler l'objectif de cette campagne.

Pour la deuxième phase, le samedi 13 septembre, les bannières seront remplacées par celles qui révéleront la finalité du message afin d'obtenir l'objectif recherché.

La Municipalité souhaite que cette campagne originale et novatrice sensibilise la population au respect des lieux publics. Chacune et chacun est donc invité à se promener au Parc de l'Indépendance et sur les quais pour découvrir le message morgien à l'occasion du « Clean-Up Day ».

La Municipalité espère que cette action rencontrera un écho favorable auprès de la population.

M. le Municipal Yves PACCAUD déclare que le Plan directeur des circulations (PDCirc) et le Plan partiel d'affectation (PPA) La Longeraie ont été remis par la Municipalité au Service du développement territorial (SDT) le 18 juillet dernier pour examen préalable. La décision du Conseil communal du 25 juin concernant le PPA Morges Gare-Sud a également été transmise à cette date pour approbation par la Cheffe du département.

Pour le PDCirc et le PPA La Longeraie, des événements publics, dont l'articulation est encore à définir, seront organisés, une fois les projets analysés par les services cantonaux.

M. le Municipal Yves PACCAUD invite les conseillères et conseillers à la Journée de la mobilité qui aura lieu le 21 septembre 2014 de 10h00 à 16h00 sur les quais de Morges. Cette manifestation, ouverte à tous, disposera de stands d'information afin de sensibiliser la population à divers aspects traitant de la mobilité. Des conférences sur ce thème seront également tenues au Grenier bernois du Centre culturel.

La PRM, Pro Vélo Morges, l'Association « J'aime ma planète » et le Service de l'aménagement du territoire seront présents au stand en face du Casino, à proximité d'un rétrobus stationné qui accueillera des ateliers tout-public au sujet de la consommation énergétique et de la mobilité.

Un bus partira du quai à 11h00, 14h00 et 15h00 pour une destination secrète qui permettra de participer à un jeu de piste thématique qui mènera les participants, en 30 minutes à pied, sur le quai Lochmann.

Il sera également possible de calculer son empreinte écologique à l'aide du calculateur en ligne du WWF.

Au Grenier bernois, 3 conférences seront données. Il sera traité du concept de la « Bike Ability » ou comment aménager des espaces urbains pour le vélo, qui sera développé par M. Reginald Destinobles, lauréat du prix « Durabilis » de l'Université de Lausanne. M. Jacques Longchamp parlera de l'impact des diverses formes de mobilité sur l'aménagement de la Ville de Morges au fil des ans. Finalement, il sera également question des solutions pour rester mobile en ville sans avoir recours aux véhicules motorisés individuels.

Parallèlement, le 19 septembre seront organisés des jeux-concours informatifs sur la thématique des vélos en libre-service, à proximité des bornes « Publibike » de la gare. En outre, lors du marché du 27 septembre, Pro Vélo Morges organisera une bourse aux vélos.

Le programme complet est disponible sur le site <http://www.morges.ch/mobilite>.

M. le Municipal Denis PITTET annonce que le Servagnin 2012 du Domaine de la Ville de Morges a remporté la médaille d'or au Mondial des pinots qui a eu lieu à Sierre.

En parallèle à la manifestation « Le Livre sur les quais », il invite à venir déguster les deux crus phares du vignoble communal : le « Grand-Rue » et le « Protagoniste ».

Mme Claudine DIND-PERROCHET déclare ses intérêts en tant que riveraine du quartier jouxtant la Longeraie et demande un éclaircissement concernant les manifestations publiques annoncées dans sa communication.

M. le Municipal Yves PACCAUD répète les grandes lignes de sa communication.

9. Préavis de la Municipalité

[N° 27/9.14](#) Arrêté d'imposition pour l'année 2015

Ce préavis est transmis à la Commission des finances.

[N°28/9.14](#) Demande d'un crédit-cadre de CHF 1'639'000.00, soit CHF 459'000.00 en 2015, CHF 175'000.00 en 2016 et CHF 1'005'000.00 en 2017, pour le remplacement de divers véhicules et engins.

Présidence : Groupe de l'Union démocratique du centre.

Les commissaires sont Mmes et MM. :

Anne-Catherine AUBERT	Bariza BENKLER	Pierre Marc BURNAND
Cédric FAVRE	Bertrand GILLIARD	David GUARNA
Roland RUSSI		

10. Rapports de commissions

[N° 15/9.14](#) *Infrastructures, énergies et espaces publics*

Objet: Demande d'un crédit de CHF 300'000.00 pour l'aménagement de l'allée Nord-Est, du kiosque à musique et du pont en bois au Parc de l'Indépendance.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER, président de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont différentes de celles du préavis municipal.

Monsieur le Syndic Vincent JAQUES remercie la commission pour le travail effectué et informe que la Municipalité se rallie aux conclusions de la commission.

M. Rémy DELALANDE intervient en ces termes :

« La commission chargée de cette étude manifeste tout au long de ce rapport le souci d'entrer en matière pour les travaux de réfection nécessaires sans trop alourdir les finances communales. Elle rejette ainsi l'idée de la réalisation d'une allée supplémentaire, ainsi que la pose de pergolas végétalisées, et permet ainsi une économie de CHF 34'000.00 sur les CHF 300'000.00 initialement inscrits dans le préavis. Je la remercie et soutient le rapport pour toutes ces mesures.

Il reste toutefois encore un point où une économie non négligeable pourrait être réalisée, sans que cela nuise à l'esthétique du parc, il s'agit du pont en bois sur la rivière sèche. Le rôle de ce pont étant bien plus décoratif qu'utilitaire. Je m'interroge sur la nécessité d'y accorder un montant si important, à savoir CHF 28'000.00. Ces CHF 28'000.00, rappelons-le, permettront non pas seulement la réfection de ce pont, mais également « la création d'un niveau supplémentaire à l'avant de la passerelle afin d'offrir une meilleure vue sur le parc et la modification de la pente de la rampe Sud du pont pour la rendre conforme aux besoins des personnes à mobilité réduite ».

Ne serait-il pas utile de restreindre l'accès à ce pont, le limitant à son rôle esthétique ? Ceci nous permettrait une économie non négligeable ».

Au nom du Groupe UDC, il dépose l'amendement suivant :

- 1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 238'000.00 pour la réfection de l'Allée Nord-Est, la plantation de huit nouveaux arbres, la réfection de la Fontaine du Petit-Hercule et du Kiosque à Musique au Parc de l'Indépendance ;**
- 2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 20 ans, à raison de CHF 11'900.00 par année, à porter en compte dès le budget 2015.**

M. Philippe DERIAZ intervient en ces termes :

« C'est avec attention que j'ai pris note du préavis municipal et du rapport et je me réjouis des prochains réaménagements du Parc de l'Indépendance. Toutefois, je me suis fait quelques remarques :

Premièrement, sur la dimension historique du Parc de l'Indépendance. En effet, si ce parc, tant par sa situation que par les événements qui s'y déroulent

régulièrement, reste un joyau touristique, j'ai toujours regretté qu'un parc consacré à l'histoire ne donne pas davantage d'informations sur notre Canton, son indépendance arrachée aux bernois, comme sur le rôle essentiel de nos patriotes morgiens que sont Jean-Jacques Cart, Jules Muret et Henri Monod. Ils ont certes leurs avenues et leurs lieudits mais où sont illustrés les travaux ainsi que les combats qu'ils ont successivement conduits pour affranchir le peuple vaudois de la domination bernoise, s'associant au combat démocratique de la France révolutionnaire de l'époque, puis napoléonienne, puis finalement consacré la création du Canton de Vaud à travers l'acte de médiation de 1803.

On est en droit d'être patriote et on peut aussi regretter que la consécration par la constitution du Parc de l'Indépendance, le 24 janvier 1898, soit 100 ans après l'Indépendance vaudoise, des combats des illustres morgiens tombent aujourd'hui dans l'oubli et qu'un préavis municipal ne mentionne que par un bref « copié-collé » la dimension historique et le souvenir des Pères fondateurs morgiens de notre Canton.

Le deuxième élément auquel je suis attaché sont les aspects paysagés, je suis le Doyen du Département des Arts et Métiers verts. C'est dans ce parc qu'a lieu depuis plus de 40 ans la Fête de la Tulipe. Le soutien des associations de commerçants ainsi que du CEPM, puisque ce sont les apprentis qui font les plantations avec la Commune, mais également des privés et des associations permet la pérennisation de cette activité touristique unique à Morges. C'est dans cet endroit également que nous retrouvons nos hôtes et admirons les magnifiques arbres centenaires qui y règnent.

La Fête de la Tulipe est une activité consacrée et reconnue mais aujourd'hui, on le dit, on le sait, en mal d'innovation. Par contre, par ailleurs, les amateurs d'espèces végétales ne se limitent pas aux tulipes, jonquilles et muscaris et admirent cette collection de grands arbres qui s'y épanouissent. Par contre, espèce, variété, origine, qualité, période de floraison, utilisation médicale et caractéristiques botaniques ne figurent pas en leur juste forme et ne sont représentées que par une identification limitée par de simples plaquettes. Ce n'est plus comme ça que nous travaillons à l'heure actuelle. Les progrès de la technique permettent de développer cette information et de la restituer aux amateurs, touristes et horticulteurs. On utilise aussi à l'heure actuelle les « QR Codes ». Si la qualité et la magnificence des arbres sont au rendez-vous, l'information dans le Parc de l'Indépendance doit être développée et la politique générale de communication améliorée afin d'assurer le succès et l'attractivité de l'endroit, comme le développement des manifestations touristiques qui s'y déroulent.

En conclusion, je remercie la commission de son travail et ne conteste pas les économies sur les objets proposés. Par contre, je considère le préavis municipal comme incomplet, en ce sens qu'il ne reconnaît pas à sa juste mesure les aspects touristiques, historiques ou paysagistes dont peut se prévaloir ce Parc de l'Indépendance. Une telle pépite, où passent tant de curieux, badauds ou professionnels, se doit d'être reconnue dans sa vraie dimension. Une vraie politique d'information doit être établie en ce lieu privilégié.

Ainsi, je me propose de vous soumettre un complément financier au rapport et vous invite ainsi à vous rallier au montant demandé par notre Municipalité en affectant la somme économisée (CHF 34'000.00) par la commission afin de valoriser l'information au Parc de l'Indépendance, et en y introduisant les informations complémentaires qui y font défaut et que la Municipalité a pu oublier dans son préavis.

Ainsi, je me permettrai de rétablir le montant demandé par la Municipalité en étant conscient de son caractère incomplet et arbitraire, mais en restant confiant de la manière dont notre Municipalité saura s'en acquitter. Par ailleurs, je suis certain du rapport positif de ce faible investissement pour notre tourisme et économie locale, notamment en améliorant la communication (mode et contenu) dans l'aménagement du Parc de l'Indépendance ».

Il dépose l'amendement suivant :

- 1. (inchangé)**
- 2. (nouveau) d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 34'000.00 pour l'aménagement complémentaire du Parc de l'Indépendance, notamment en consacrant l'identification des végétaux et autres grands arbres, et en améliorant l'information publique sur sa dimension historique**
- 3. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 20 ans, à raison de CHF 15'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2015.**

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT répond que bien que la proposition de M. Deriaz paraisse intéressante, la Municipalité ne peut se prononcer ce soir sur cet amendement.

Il ajoute, en réponse à M. Delalande, que le pont est un élément central du parc qui permet une vision unique de celui-ci. Il permet d'apprécier la symétrie des arbres de l'allée se trouvant en face. Il est très utilisé par la population qui n'apprécierait pas la fermeture de son accès.

D'une part, ce pont, construit en 1986 à l'occasion du 700^e anniversaire de la Ville, est en bois et il commence à se dégrader, notamment au niveau des éléments porteurs, ce qui justifie une rénovation. En outre, la Ville pourra bénéficier de l'appui de la Protection civile pour ces travaux, impliquant que seuls les matériaux seront à la charge de la Ville.

D'autre part, la Municipalité a proposé un rehaussement du pont qui permettra d'avoir une meilleure vue sur le parc et de pouvoir apprécier la rivière sèche de fleurs à ses pieds. Le prolongement de la rampe, accepté par la commission, réduira la pente à 6 % et permettra un accès aux personnes à mobilité réduite.

Il estime donc que ce pont doit être conservé.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER ne souhaite pas épiloguer sur le pont, la commission estimant que cet élément est sinon historique, tout du moins incorporé au parc depuis de nombreuses années. Le souci de la commission dans ses travaux a été l'entretien de l'existant et la rénovation de ce qui le nécessitait afin que le parc soit à nouveau au bon niveau.

Il est un peu interloqué par la démarche de M. Deriaz qui, malgré son expérience en tant que conseiller communal et député, amène, à ce moment du débat, un élément nouveau. Même si celui-ci n'est pas à exclure d'emblée, la procédure adéquate serait, selon lui, le dépôt d'une motion. Au vu de toutes les options possibles quant au type de support et au contenu de l'information, il est difficile de se prononcer en l'état sur la proposition de M. Deriaz.

M. Busslinger ne se dit pas contraire à l'idée, l'information dans un parc étant certainement une bonne chose, et pense que la Municipalité, saisie d'une motion fera toutes les études nécessaires à la réalisation de ce projet.

Il soutiendra donc les conclusions du rapport tel qu'accepté par les commissaires et invite tout un chacun à en faire de même.

M. Philippe DERIAZ répond que cette idée ne sort pas d'un chapeau et qu'il l'avait préalablement transmise aux membres de la commission qui a pris ses décisions.

Il explique que le recours à la motion a été envisagé, son expérience lui permettant de bien connaître les outils à disposition. La commission ayant souhaité diminuer le montant prévu dans le préavis, il estime que le montant restant permettrait la réalisation de ce projet.

Revenant sur son intervention, il rappelle le côté arbitraire, sans étude préalable, de la démarche mais estime que la Municipalité est digne de confiance quant au suivi de cette demande. Cela permettrait, non seulement d'entretenir le parc selon le souhait de la commission, mais également de le développer dans une vision touristique. Il invite les conseillères et conseillers à soutenir son amendement.

Au vote, l'amendement de M. Delalande est rejeté par 71 avis contraires, 6 avis favorables et 2 abstentions.

Au vote, l'amendement de M. Deriaz est rejeté par 43 avis contraires, 30 avis favorables et 6 abstentions

Au vote :

Les conclusions du préavis amendées selon le rapport sont acceptées à une majorité évidente et 2 abstentions.

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 266'000.00 pour la réfection de l'allée Nord-Est, la plantation de huit nouveaux arbres, la réfection de la Fontaine du Petit-Hercule, du Kiosque à Musique et du pont en bois au Parc de l'Indépendance ;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 20 ans, à raison de CHF 13'300.00 par année, à porter en compte dès le budget 2015.

N° 17/9.14 *Municipalité en corps*

Objet : Réponse à la motion du Groupe SVI « Donnons-nous les moyens de concrétiser le plan d'agglomération Lausanne-Morges en partenariat avec le Schéma directeur de la région morgienne et les communes » et à la motion Jacques Longchamp et consorts « Pour une mise en œuvre immédiate, conséquente, régionale du volet « Mesures pour la mobilité douce » du projet d'agglomération Lausanne-Morges ».

Mme Laurence LAMBERT CAVERSACCIO, présidente de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

Au vote :

Les conclusions du préavis sont acceptées à une majorité évidente et 2 abstentions

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte du rapport-préavis sur l'état du projet d'agglomération Lausanne-Morges, du rôle de Morges et des mesures mises en œuvre;
2. de dire qu'il est ainsi répondu à la motion du Groupe SVI « Donnons-nous les moyens de concrétiser le plan d'agglomération Lausanne-Morges en partenariat avec le Schéma directeur de la région morgienne »;
3. de dire qu'il est ainsi répondu à la motion Jacques Longchamp et consorts « Pour une mise en œuvre immédiate, conséquente, régionale du volet « Mesures pour la mobilité douce » du projet d'agglomération Lausanne-Morges ».

11. Motion Richard Bouvier « Pour une politique équitable de subventionnement de la culture » – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal

Monsieur le Syndic Vincent JAQUES déclare que la Municipalité ne s'oppose pas à la prise en considération de cette motion

Mme Maria-Grazia VELINI demande le renvoi en commission conformément à l'article 62 du règlement.

M. Richard BOUVIER remercie la Municipalité pour sa détermination. Il rappelle que celle-ci demande :

- d'informer le conseil communal sur sa politique culturelle ;
- de revoir sa politique de subventionnement ;
- de clarifier le mandat de la Commission consultative des affaires culturelles ;
- d'améliorer la comptabilisation des coûts liés à la culture ;
- d'étudier les diverses pistes de régionalisation des coûts.

Il encourage les membres du Conseil à soutenir cette motion et à voter sa prise en considération.

Au moins 10 personnes, soutenant la proposition de Mme Velini, la motion est renvoyée à une commission chargée de préavis sur sa prise en considération.

12. Postulat du Groupe SPI « Pour des infrastructures communales accessibles à toutes et à tous » – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal

Monsieur le Syndic Vincent JAQUES déclare que la Municipalité ne s'oppose pas à la prise en considération.

A une majorité évidente, le postulat est pris en considération et transmis à la Municipalité.

13. Postulat du Groupe SPI « Quelle stratégie pour notre patrimoine immobilier ? » – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal

Monsieur le Syndic Vincent JAQUES déclare que la Municipalité ne s'oppose pas à la prise en considération.

A une majorité évidente, le postulat est pris en considération et transmis à la Municipalité.

14. Postulat du Groupe des Verts « Faire revenir un peu de campagne parmi nos espaces verts : Pourquoi pas ? » – Dépôt et développement

Mme Claudine DIND-PERROCHET développe son postulat dont le texte figure en annexe.

15. Interpellation Christine Dubochet « Toits végétalisés pour Morges Gare-Sud » – Dépôt et développement

Mme Christine DUBOCHET lit son interpellation, soutenue par au moins 5 personnes, dont le texte figure en annexe.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER déclare que malgré la révision du règlement du Conseil actuellement en traitement en commission, certaines notions semblent être soumises à interprétation telles que la définition de l'interpellation.

Il estime que, dans le texte lu par Mme Dubochet, seule la première question répond à cette définition, la seconde relevant, selon lui, soit du postulat, soit d'une question simple, s'agissant d'une question sur le futur.

Il rappelle que la motion est une demande contraignante à la Municipalité de prendre une mesure, le postulat est une demande d'étudier quelque chose, quant à l'interpellation, il s'agit d'une question à la Municipalité sur un fait de son administration et ne peut donc être utilisée que pour des faits passés.

M. Busslinger trouverait souhaitable que cette classification soit respectée lors de dépôts d'actes devant le Conseil communal afin de garantir la compréhension de tous.

Mme Christine DUBOCHET retire la deuxième question de son interpellation.

M. Philippe BECK remercie M. Busslinger pour son souci du respect des procédures, mais regrette toutefois que dans un cas comme celui-ci, la démarche soit faite en deux temps. Il appelle à une certaine souplesse dans les procédures.

Monsieur le Syndic Vincent JAQUES déclare que la Municipalité répondra lors de la prochaine séance.

16. Interpellation du Groupe SPI « Quel classement énergétique des bâtiments communaux ? » – Dépôt et développement

M. Laurent BEAUVERD lit son interpellation, soutenue par au moins 5 personnes, dont le texte figure en annexe.

Monsieur le Syndic Vincent JAKUES déclare que la Municipalité répondra ultérieurement.

17. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens

M. le Syndic Vincent JAKUES annonce qu'à sa connaissance aucune réponse ne doit être donnée ce soir.

18. Questions, vœux et divers

M. Charles DIZERENS, se référant au rapport de gestion 2013 de la sous-commission SP3 concernant les tâches optionnelles en vertu de l'annexe aux statuts de l'Association intercommunale « Police Région Morges » (PRM), lit la réponse du Service juridique de l'Etat de Vaud que la Municipalité a transmise à la Commission de gestion en date du 8 mai 2014 : « *Je vous confirme que le rapport de la commune de Morges devrait contenir les informations relatives au contrat de prestation entre l'association de communes et la Ville de Morges.* ». D'après lui, cela a été fait.

D'autre part, lors de la dernière séance du Conseil intercommunal de la PRM du 27 mai 2014, les délégués ont reçu les informations suivantes : « *le 11 juin 2014, le Bureau a rendez-vous avec Mme Arn, préfète de Morges, afin de nous montrer les archives et les comptes et de discuter sur la continuité du fonctionnement de la PRM. Il sera aussi discuté des compétences de la commission de gestion de la PRM et celles des différents Conseils communaux* ».

La prochaine séance du Conseil intercommunal de la PRM aura lieu le 30 septembre 2014 durant laquelle sera traité notamment le budget 2015. La Commission des finances de Morges, elle, se réunira le 8 septembre prochain.

Dès lors, M. Dizerens pose la question suivante : « *La Municipalité peut-elle informer le Conseil communal, les Commissions de gestion et des finances ainsi que les délégués au Conseil intercommunal de la PRM sur leurs compétences et attributions définitives ? Le cas échéant, peut-elle nous éclairer sur la situation ?* ».

M. le Municipal Daniel BUACHE répond que la Direction de la PRM a bel et bien rencontré Mme Arn, mais celle-ci n'a pas pu donner de réponse. Les questions ont donc été transmises aux services cantonaux et leur réponse est en attente.

M. Charles DIZERENS est conscient que le délai de réponse n'est pas maîtrisable, mais souligne le côté ubuesque de la situation. La Commission des finances se réunissant le 8 septembre, il s'interroge sur les mesures à prendre.

M. le Municipal Daniel BUACHE répond que la Municipalité et la PRM vont relancer les services cantonaux pour avoir une réponse rapide afin que les commissions puissent travailler dans de bonnes conditions.

M. Charles DIZERENS remercie la Municipalité de sa réponse et souhaite également, conformément à sa motion « *Pour une refonte du Règlement général de police de la commune de Morges* » prise en considération le 17 avril 2013, que les services de l'Etat nous informent des éléments qui doivent être présents dans le règlement de police communal, respectivement intercommunal.

M. Jean-Bernard THULER rappelle que dans le but de faciliter la tâche du comité présidant à la manifestation « Le livre sur les quais », notre Conseil communal a accepté une augmentation de la subvention allouée à cette manifestation. Il estime que c'est une belle reconnaissance de l'engagement bénévole que toute association fournit lorsqu'elle anime une activité pour laquelle elle s'est constituée. Il se souvient toutefois que dès les premiers débats de la commission, un vent d'économies se profilait dans les propos de M. Burnand, laissant supposer un rapport de minorité. Cela ne manqua pas d'arriver cela prouve bien toute l'admiration que porte M. Burnand au héros de Cervantès. L'augmentation de la subvention a tout de même été acceptée, assortie d'un amendement de l'Entente morgienne.

De plus, toujours dans un souci d'économie, les ténors du PLR sont venus à la tribune pour proposer de diminuer les frais de représentation que la Municipalité engageait lors des agapes qu'elle offrait lors des diverses manifestations qui ponctuent et animent la ville.

Il souhaite donc, dans la même volonté d'économies, que toutes les personnes qui se sont prononcées pour le rapport de minorité de M. Burnand ainsi que toutes les personnes qui ont voté en faveur d'une diminution des frais de représentation, renoncent à l'invitation qui leur a été faite de participer à la partie dînatoire de la journée officielle de la manifestation « Le livre sur les quais ».

Il estime qu'ainsi, ces personnes prouveraient leur attachement à l'une des valeurs fondamentales de leur parti, à savoir la responsabilité individuelle.

Mme Christine DUBOCHET revient sur le point qu'elle a retiré de son interpellation et pose la question suivante : « *La commune de Morges a-t-elle la possibilité d'offrir un « coup de pouce financier », par exemple sur le modèle du projet pilote de la Ville de Lausanne, pour soutenir financièrement la végétalisation extensive des toitures et façades du projet Morges Gare-Sud en contrepartie d'exigences de qualité ?* ».

M. Philippe BECK cite le rapport de gestion 2014 du Dicastère IEEP :

« Soutien aux manifestations

[...] la Voirie fournit matériel adéquat et conseils en matière de gestion des déchets aux responsables d'événements, ceci dans le but que les manifestations aient un impact minimal sur l'environnement.» (p. 127)

Il a eu grand plaisir à admirer les Voiles latines, les 16 et 17 août. Il applaudit une très belle manifestation, que la Ville a soutenue par une forte publicité et, il imagine, une certaine somme. Après ces louanges, il a toutefois une petite critique : il lui a été impossible de trouver la moindre poubelle à PET sur la place de la Navigation et ses alentours immédiats. Il reconnaît qu'il a peut-être mal cherché mais peut-être les organisateurs n'ont-ils pas été suffisamment attentifs à cet aspect.

Il pose les questions suivantes à la Municipalité :

- *Y avait-il des poubelles autres que « généralistes » lors de cette manifestation ? Cas échéant, où exactement ?*
- *Quel « matériel adéquat » et quels « conseils en matière de gestion des déchets » ont-ils été fournis aux organisateurs de cette manifestation ?*
- *Si des « conseils » ne suffisent pas, comment la Ville pourrait-elle inciter plus fermement les organisateurs de manifestations à veiller à un tri adéquat des déchets ?*
- *Notamment, la réalisation d'un tri adéquat des déchets pourrait-elle constituer un des critères pour le subventionnement de manifestations ?*

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT remercie M. Beck pour ses questions et répond que des réponses seront apportées lors de la prochaine séance.

M. Philippe DERIAZ souhaite revenir sur la fête qui a eu lieu sur les quais à l'issue de la remise des résultats du Gymnase de Morges et les débordements qui en ont découlé. Il a souhaité en savoir plus sur les bagarres qui ont eu lieu, sur les déchets laissés sur place ainsi que sur l'attitude de la police à cette occasion et s'en est entretenu avec sa fille qui lui a fait part de son étonnement de ne voir aucun policier sur place. Il partage cet étonnement, notamment vis-à-vis de la police de proximité de la PRM et souhaite poser à la Municipalité la question suivante : *« Les représentants de la Municipalité auprès de la PRM peuvent-ils infirmer ou confirmer la présence policière en cette occasion et ainsi apporter des compléments d'information ? »*. Selon lui, plusieurs citoyens morgiens se sont indignés de cette situation.

Par ailleurs, M. Deriaz aimerait, également interroger la Municipalité sur le contrôle de gestion. Il fait référence à deux événements :

D'une part, suite au débat consécutif à la falsification des comptes de l'ERM, M. Eric Züger, en tant que député, a déposé un postulat au Grand conseil *« Améliorer le contrôle financier des entités intercommunales »*.

D'autre part, lors de l'abondant débat sur la construction du Centre de vie enfantine de la Gracieuse, la commission a condamné les dépassements qu'elle

a jugé inadmissibles et a demandé une procédure d'arbitrage. Suite à cela, M. Deriaz a développé un postulat « *Améliorer les outils de gestion comme la procédure de gouvernance, tant en matière de planification de travaux, que de suivis de projets de constructions.* »

Il demande à la Municipalité ce qu'il en est des réponses attendues à ce postulat ?

M. le Municipal Daniel BUACHE répond que la police était bien présente. La manifestation, qui devait comprendre entre 100 et 200 personnes, avait été annoncée l'après-midi. Il s'est trouvé que c'est 600 à 700 personnes qui étaient présentes. En début de soirée, les policiers sont venus en uniforme et afin de ne pas provoquer la population, ceux-ci ont été se changer et sont revenus en civil. Il indique que 5 policiers ainsi vêtus étaient présents en permanence durant la soirée.

Pour les autres points, une réponse écrite plus complète sera transmise lors de la prochaine séance.

M. Rémy DELALANDE revient sur la fête du 1^{er} Août et souhaite féliciter la Municipalité pour cette manifestation. Il a remarqué de longues files d'attente aux stands de nourriture et boissons, notamment au niveau des caisses. Il demande si la Municipalité a envisagé de centraliser les échanges d'argent dans une caisse unique afin de permettre de fluidifier l'achat des boissons et nourriture auprès des stands. Cela permettrait selon lui que les gens profitent de l'évènement sans devoir faire des queues interminables.

Monsieur le Syndic Vincent JAKUES répond que la Municipalité a également constaté la forte affluence lors de la fête du 1^{er} Août, due probablement à la clémence de la météo. Il déclare toutefois que toute manifestation rencontre ce genre de problèmes et que la Municipalité ne s'est pas encore prononcée sur une modification du système, rappelant que les stands sont tenus par des associations bénévoles pour animer la ville à cette occasion.

La parole n'est plus demandée et le Président lève la séance à 22h02

Le président

Le secrétaire

Yvan Christinet

Frédéric Ambresin

[Annexe 1](#) : Postulat du Groupe des Verts « Faire revenir un peu de campagne parmi nos espaces verts : Pourquoi pas ? »

[Annexe 2](#) : Interpellation Christine Dubochet « Toits végétalisés pour Morges Gare-Sud »

[Annexe 3](#) : Interpellation du Groupe SPI « Quel classement énergétique des bâtiments communaux ? »